

**Modèle de délibération**  
**Adhésion à L'Etablissement Public Administratif**  
**d'appui à l'ingénierie locale « Finistère Ingénierie Assistance »**

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public chargé d'apporter, aux collectivités territoriales et établissements publics intercommunaux du Département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Vu la délibération du Conseil Général en date des 30 et 31 janvier 2014 décidant de la création d'un établissement public administratif et approuvant les statuts de la future structure.

Après avoir pris connaissance des statuts et des conditions d'adhésion propres à ce futur établissement public,

Le Conseil [Municipal / Communautaire], après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la [Commune / l'E.P.I.] d'une telle structure,

**DECIDE**

D'approuver les statuts de l'Etablissement Public, adoptés par son Conseil d'administration du 7 mars 2014, et modifiés,

D'adhérer à cet établissement public,

D'approuver le versement d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration (à titre indicatif, le montant pour l'année 2026 est de *[soixante cinq centimes d'Euro (commune)/vingt-cinq centimes d'Euro (E.P.I.)]* par habitant DGF), et d'inscrire cette dépense au Budget.

De désigner madame (monsieur) ----- pour représenter, en cas d'absence du (de la) Maire, la [commune /l'EPI] à l'Assemblée générale de Finistère Ingénierie Assistance,

D'autoriser madame (monsieur) la (le) Maire (Président(e)) à signer toutes pièces relatives à cette adhésion ainsi que les conventions à venir avec cet établissement.